

Haux

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau

- communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Haux
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Haux
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 2013 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière.

Un contrat d'entretien avec la Lyonnaise des Eaux Suez permet de gérer les installations d'eau potable pour la station de traitement de l'eau (hors réseau d'alimentation des abonnés).

* Approbation en assemblée délibérante

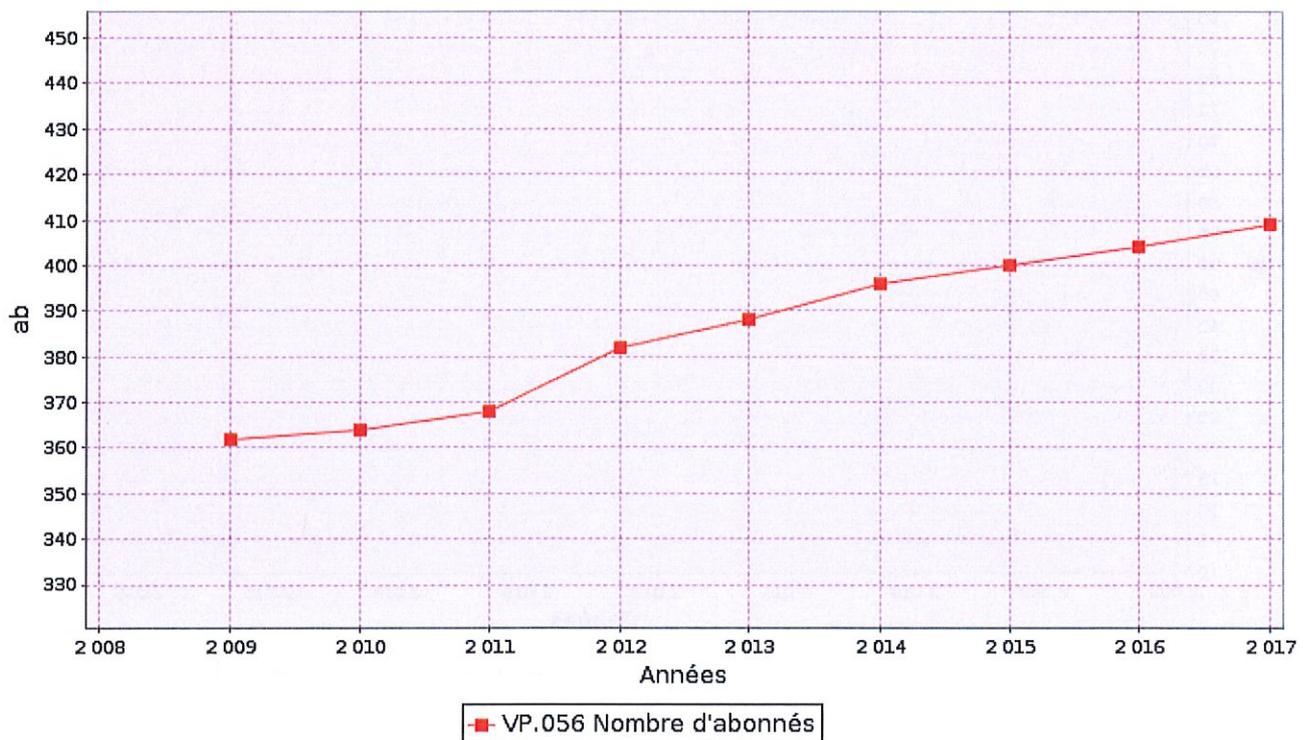
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Haux					
Total	404			409	1,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,58 abonnés/km au 31/12/2017 (16,38 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,05 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,05 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 103,54 m³/abonné au 31/12/2017. (103,6 m³/abonné au 31/12/2016).

A noter 7 consommateurs importants - principalement des chais – consommation moyenne totale de 4 d'entre eux de 5 500 m³ environ soit une consommation unitaire moyenne de l'ordre de 1 350 m³ /an.



1.5. Eaux brutes

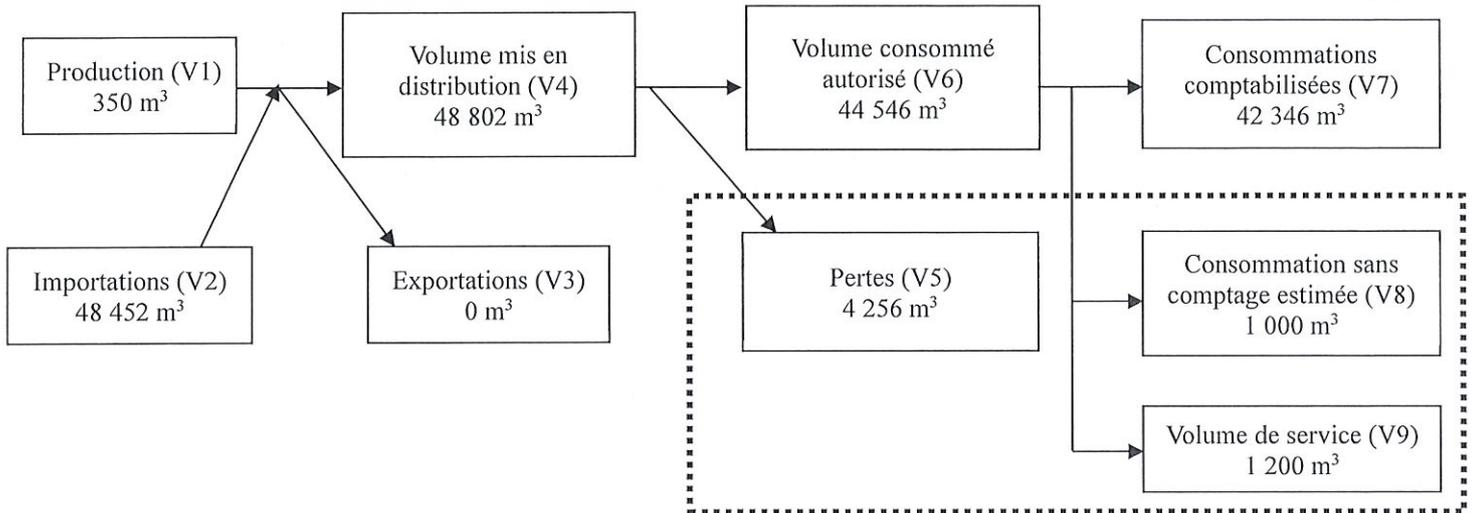
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le forage, en tant que producteur principal d'eau potable, a été arrêté le 31 décembre 2006, et l'alimentation en eau se fait depuis cette date par le SIAEPA de Langoiran Paillet (et accessoirement en cas de secours depuis CREON) sur la base des conventions précitées. Le service public d'eau potable prélève 1 745 m³ pour l'exercice 2017 (700 pour l'exercice 2016).

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de



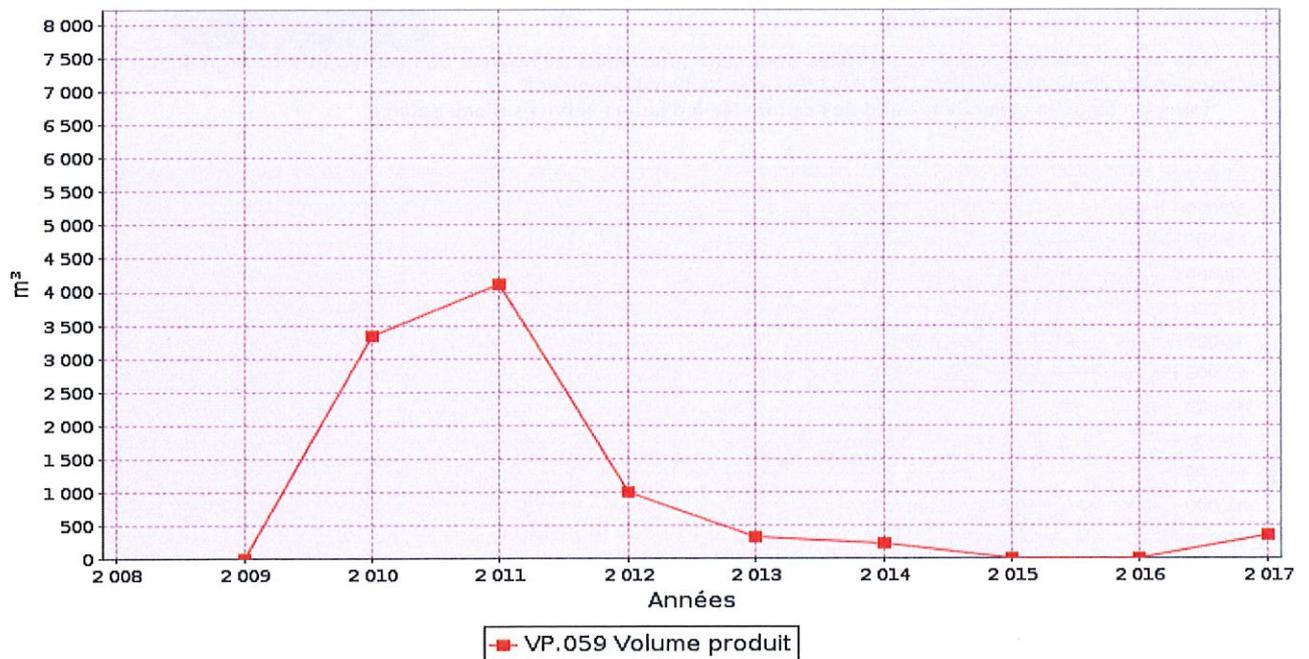
1.6.2. Production



L'eau arrivant de Langoiran est prétraitée.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage CHÂTEAU D'EAU	0	350	___%	40
Total du volume produit (V1)	0	350	___%	40



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	800	1 000	25%
Volume de service (V9)	900	1 200	33,3%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	43 554	44 546	2,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **24,67** kilomètres au 31/12/2017 (24,67 au 31/12/2016).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

- Délibération du 14/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%
Part proportionnelle	222,00	222,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	242,00	242,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	0,00	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	38,40	39,60	3,1%
VNF Prélèvement :	—	0,00	—%
Autre :	2,40	2,40	—%
TVA	—	—	—%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,40	39,60	3,1%
Total	282,80	284,00	0,4%
Prix TTC au m³	2,36	2,37	0,4%

2.3. Recettes



Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302011-20180920-DELIB_18_09_40-DE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	86 294,00	85 292,00	
<i>dont abonnements</i>	8 283,00	8 413,00	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	86 294,00	85 292,00	
Recettes liées aux travaux	6 839,60	5 295,60	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	93 133,00	90 587,60	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 85 292 € (86 294 € au 31/12/2016).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

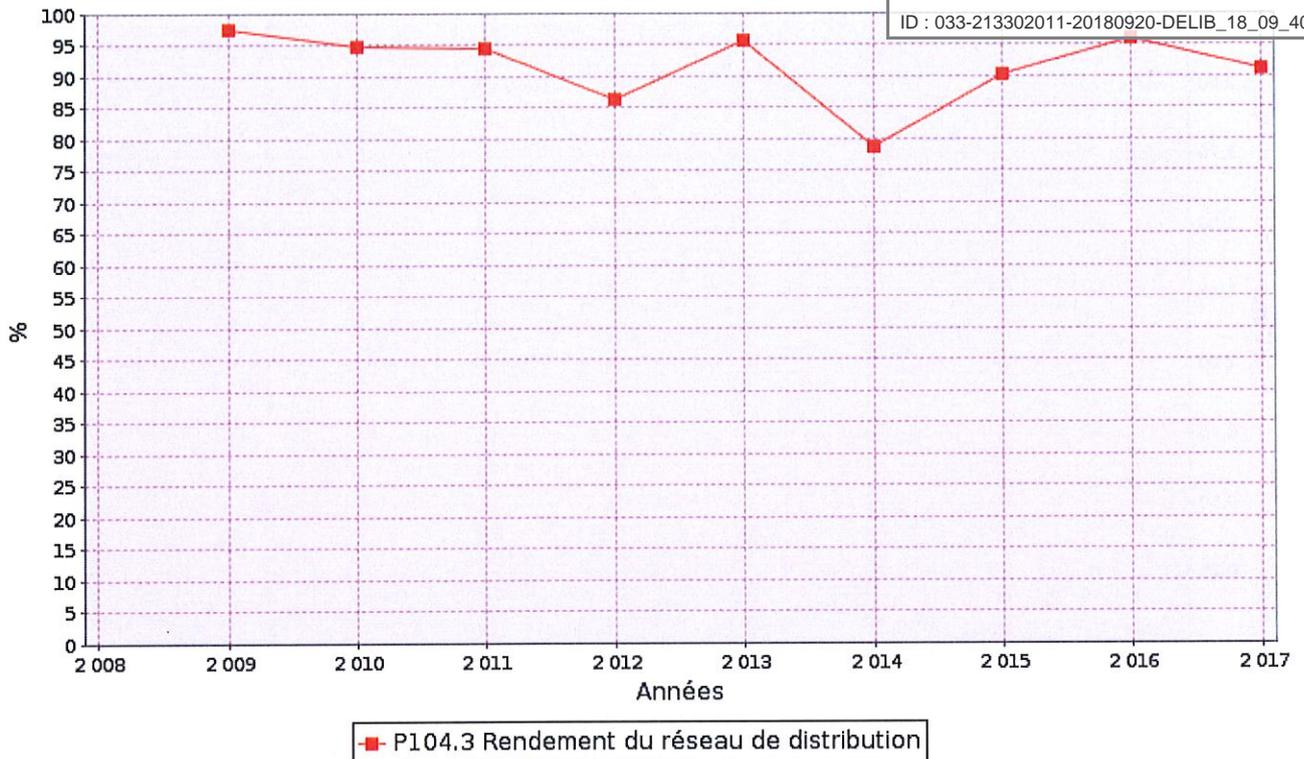
L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,7** m³/j/km (0,4 en 2016).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **0,5** m³/j/km (0,2 en 2016).

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,7% (80% en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la et les performances environnementales du service



La campagne de changement des compteurs d'eau a été poursuivie tout au long de l'année avec changement des anciens compteurs et déplacement des compteurs situés à l'intérieur des propriétés privées vers le domaine public pour faciliter l'accès aux compteurs par les employés communaux notamment lors du relevé annuel.

La campagne de vérification du bon fonctionnement des purges a été poursuivie.

Le nettoyage du château d'eau a été réalisé en décembre 2017 par la Lyonnaise des Eaux

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Au cours de l'année 2017, les principales opérations d'investissement menées ont été les suivantes :

Château d'eau :

Installation d'une purge automatique sur le compresseur d'air du château d'eau.

Installation d'un afficheur numérique sur l'armoire de commande pour retransmission en direct du niveau du réservoir.

Forage :

Poursuite des travaux du forage exploratoire pour la recherche de solutions d'approvisionnement en eau, les travaux de réalisation d'un forage exploratoire :

Demande d'autorisation de prélèvement à la police de l'eau et instauration d'un périmètre de protection de ce nouveau forage.

Equipement de pompage, mise en place d'une colonne montante vers le château d'eau pour dilution dans la cuve, modification de télégestion et des vannes.

Mise en place par le SMEGREG d'un capteur de pression dans le forage destiné à observer les variations des niveaux d'eau avant son éventuelle mise en service.

Dans la perspective de l'intégration du service de l'eau et l'assainissement de la commune de Haux au sein du Syndicat de Bonnetan la demande d'actualisation du diagnostic AEP réalisé par le cabinet ADVICE en 2013 avec mise à jour des plans des réseaux a été commandée. Cette étude nous sera utile dans la mise en œuvre de la sectorisation en cohérence avec le réseau du syndicat.

Réseau AEP :

Comme tous les ans, afin de permettre une intervention rapide des employés communaux pour la réparation de fuites d'eau et le changement de compteur l'achat de pièces d'eau (compteurs, manchons...) a été réalisé constituant ainsi une "réserve".

Les opérations suivantes sont prévues pour 2018

- Réparation des purges suite au bilan du 14/05/2016.
- Poursuite de l'étude diagnostique de l'eau par le cabinet Advice.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	830	838
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,34	2,35
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	90,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	95,9%	91,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,4	0,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,2	0,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	79,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0044	0,0044